

Mercredi 27 Mars 2019 - n°211

Événements - Notez bien !

Fonction publique territoriale - Le projet de transformation de la fonction publique en Conseil des ministres

Centre-ville et Commerce - Remise des panneaux cœur de ville par CCI France

Finances - Bercy se félicite de la légère amélioration des finances publiques en 2018

Santé - Rappel : s'inscrire au colloque « désertification médicale : comment améliorer l'offre de soins dans les territoires ? » du 10 avril 2019

Attractivité - Les premières rencontres professionnelles de l'économie collaborative le 11 avril

Environnement - Nouveau certificat d'économies d'énergie sur le bâtiment

Environnement - Quelle « Capitale française de la Biodiversité en 2019 » ?

Numérique - Couverture numérique : attentes locales et inclusion

Environnement - Consultation en ligne sur la stratégie de la France pour l'eau et l'assainissement

EVÉNEMENTS



Notez bien !

Mercredi 10 avril 2019

- **14h00-17h00** : Colloque dédié aux questions d'offre de soins et de désertification médicale

Siège de la MNT, 4 rue d'Athènes, Paris 9ème

[Inscription](#)

[Programme](#)

Mardi 16 avril 2019

- **14h30 - 17h30** : Groupe de travail Politique de la Ville et Aménagement Urbain
Siège de l'ANRU, 69 bis rue de Vaugirard, Paris 6ème

Mercredi 24 avril 2019

- Déjeuner-débat Enedis et visite de l'espace Grenelle (réseaux électriques de demain, mobilité électrique...),
Espace Grenelle, 127 ter boulevard Grenelle, Paris 15ème
- Groupe de travail Action Cœur de Ville
CGET, 20 avenue de Ségur, Paris 7ème

Jeudi 16 mai 2019

2ème Assises de la dématérialisation de la Gazette des Communes (*Villes de France* partenaire)

Mardi 21 mai 2019

- Déjeuner avec Philippe Wahl, PDG du Groupe La Poste

Mercredi 12 juin 2019

- **17h00** : réunion des Directeurs de cabinet de *Villes de France*
Mairie d'Albi

Jeudi 13 et vendredi 14 juin 2019 - Albi

Jeudi 13 juin matin : Assemblée générale de *Villes de France*

Jeudi 13 juin après-midi et vendredi 14 juin : Congrès de *Villes de France*

[Inscription en ligne](#)

Du mercredi 3 au vendredi 5 juillet 2019

Voyage d'étude à Copenhague " *Ville verte et innovante* "

Mercredi 10 juillet 2019

Conseil d'administration de *Villes de France*, Paris

Mercredi 25 septembre 2019

Conseil d'administration de *Villes de France*, Paris

FNCTION PUBLIQUE TERRITORIALE



Le projet de transformation de la fonction publique en Conseil des ministres

Le projet de loi de transformation de la fonction publique, qui concerne également la fonction publique territoriale dans certaines de ses dispositions, vient d'être présenté ce mercredi en Conseil des ministres, par Olivier Dussopt, secrétaire d'Etat en charge de la fonction publique, auprès de Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics.

L'ambition de ce texte est de promouvoir un dialogue social plus stratégique dans le respect des garanties des agents publics en créant une instance unique – le comité social d'administration - pour débattre de l'ensemble des sujets intéressant le collectif de travail, en recentrant les commissions paritaires sur les situations individuelles les plus délicates (disciplinaire, recours), et en renforçant la place de la négociation au niveau local.

Recours au contrat

Plusieurs dispositions de ce texte devraient également améliorer certains leviers managériaux pour une action publique plus efficace, en diversifiant les viviers de recrutement sur les emplois de direction de la fonction publique, notamment par la voie du contrat (le seuil où les collectivités sont libres est actuellement fixé à 80 000 habitants, et devrait être abaissé à 40 000 habitants). Les organisations syndicales sont très réservées sur ces dispositions ;

Il est aussi prévu d'élargir les possibilités de recours au contrat pour les emplois publics de toutes catégories lorsque " *les fonctions ne nécessitent pas de formation spécifique préalable ou qu'elles requièrent des compétences spécialisées ou nouvelles, ou pour mener à bien un projet de transformation* ". Il s'agit de contrats de mission dont l'objectif est de mettre fin à certains emplois précaires.

Le texte prévoit en outre une déconcentration des recrutements et mutations de fonctionnaires au plus près des territoires, la suppression de la notation au profit d'une évaluation objective des mérites et des résultats des agents, et la prise en compte de nouveaux critères de promotion interne et de valorisation des expériences.

Gestion et durée du travail

Le projet de transformation de la fonction publique souhaite également simplifier et garantir la transparence et l'équité du cadre de gestion des agents en :

- garantissant la transparence des recrutements, notamment lors du recrutement de contractuels ;
- améliorant les conditions d'emplois et les parcours de carrière des contractuels ;
- en renforçant l'équité et l'efficacité du contrôle déontologique, corollaire de l'encouragement aux mobilités public-privé ;
- en mettant fin aux pratiques dérogatoires à la durée légale du travail (35h) ;
- en améliorant le cadre de travail des agents publics, ainsi que leur santé et sécurité au travail.

Mobilité et égalité

Afin de favoriser la mobilité et accompagner les transitions professionnelles des agents publics dans la fonction publique et le secteur privé, le texte prévoit de supprimer certains freins juridiques ou financiers à la mobilité des agents.

Est par exemple garanti la portabilité des droits à formation entre secteurs public et privé, de même que va être expérimenté la rupture conventionnelle pour les fonctionnaires et les agents actuellement en CDI.

Le texte prévoit aussi le cadre de « *plans de départs volontaires* », à toute personne dont l'emploi est supprimé, soit un reclassement, soit un accompagnement RH et financier pour poursuivre sa carrière dans le secteur privé. Enfin, des mesures sont destinées à renforcer l'égalité professionnelle dans la fonction publique, en premier lieu l'égalité entre les femmes et les hommes en application de l'accord majoritaire du 30 octobre 2018.

Villes de France

Villes de France a déjà eu l'occasion de se prononcer sur le sujet de la FPT, bien en amont de ce texte, notamment à travers un manifeste "*Bâtir la fonction publique territoriale de demain*".

Sur un grand nombre de dispositions, *Villes de France* est en phase avec l'esprit du texte proposé par le Gouvernement, notamment lorsqu'il est question d'assouplir les conditions de recours aux contractuels, de simplifier le fonctionnement des instances statutaires, ou de corriger les inégalités entre les femmes et les hommes.

En résumé, plus de souplesse : assouplir tant les conditions de recrutement, que les règles de promotions et d'avancement. Sur la question des seuils, *Villes de France* sera très vigilante aux développements qui vont être offerts

aux emplois de direction, car le manque d'ingénierie est un constat récurrent que font les villes intermédiaires, et qui forment souvent des agents de catégorie A au début de leur carrière.

CENTRE-VILLE ET COMMERCE



Remise des panonceaux cœur de ville par CCI France

Organisé par les CCI de France depuis 1974, le concours national " *Challenge national du commerce et des services*" récompense et honore traditionnellement des commerçants et unions commerciales de France. En 2019, la 44^{ème} édition a été marquée par la création d'un prix spécial " *Panonceau cœur de ville 2019* " destiné à mettre en exergue des opérations collectives innovantes menées dans les 222 villes éligibles au plan gouvernemental " *Action cœur de ville* ".

Associé au programme de revitalisation commerciale des villes petites et moyennes porté par le Ministère chargé de la cohésion des territoires, le réseau des CCI avait souhaité mettre en avant les démarches les plus dynamiques de ces territoires concrétisée par un partenariat associant les trois partenaires du challenge. Afin d'établir la liste des villes lauréates, un jury national composé de personnalités de compétence reconnue dans le domaine du commerce et de la distribution et de représentants des associations nationales d'élus (AMF, *Villes de France*), s'était réuni le 11 février dernier au Palais d'Iéna pour sélectionner 10 dossiers sur 83 villes candidates. Le 25 mars, lors de la remise des trophées au ministère de l'Économie et des Finances, de nombreuses villes moyennes ont ainsi été récompensées, en présence du préfet Rollon Mouchel-Blaisot (Directeur du Programme national), pour la remarquable qualité du volet commerce de leurs conventions Action Cœur de Ville : Fontainebleau-Avon, Saint-Avoid, Digne-les-Bains, Romans-sur-Isère, Sarreguemines, La Roche-sur-Yon, Valence, Boulogne-sur-Mer, et Dunkerque. Le panonceau d'or a été remis à la ville de Mâcon.

[Découvrir les lauréats \(pages 29 à 33\)](#)

FINANCES



Bercy se félicite de la légère amélioration des finances publiques en 2018

L'Insee a présenté ce mardi 26 mars les résultats détaillés des comptes trimestriels et de la croissance de l'économie française en 2018, ainsi que le résultat provisoire du compte des administrations publiques pour 2018.

Ces résultats apparaissent légèrement supérieurs aux dernières prévisions : la croissance est réévaluée à +1,6% contre 1,5% dans la dernière prévision de

l'Insee, soit un résultat proche de la prévision initiale du gouvernement (1,7%). Ce résultat tient compte de l'impact des grèves du deuxième trimestre et du mouvement des gilets jaunes (événements ayant un impact négatif respectif sur la croissance trimestrielle de -0,1 point). Avec un contexte social fragilisé, la croissance est restée présente aux troisième et quatrième trimestres (0,3%), et ce en dépit d'un contexte économique marqué par de nouvelles incertitudes.

Renforcement du pouvoir d'achat

Ainsi, d'après un communiqué du ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, et du ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin, cette croissance a été portée par le dynamisme du pouvoir d'achat des Français, qui a fortement accéléré au 4^{ème} trimestre (+1,1%), notamment en raison de la mise en œuvre de la deuxième tranche du dégrèvement de la taxe d'habitation, de la réduction des cotisations sociales (basculée CSG-cotisations), auxquelles viendront s'ajouter les mesures d'urgences économiques et sociales annoncées par le Président de la République en décembre. Le pouvoir d'achat des Français a continué à augmenter fortement pour la deuxième année consécutive (+1,4% en 2017, +1,0% en 2018).

Bruno Le Maire et Gérald Darmanin soulignent également que la croissance a également été tirée en 2018 par la bonne tenue de l'investissement des entreprises qui a augmenté de +3,9%, et par le dynamisme des exportations qui ont progressé de 3,3%, soit à un rythme deux fois supérieur aux importations (+1,6%).

Déficit public en baisse

Au niveau des comptes publics, le déficit des administrations publiques ressort ainsi à -2,5%, contre un objectif de -2,7% dans le dernier projet de loi de finances. En ramenant deux années consécutives le déficit public sous le seuil de 3% du PIB pour la première fois depuis 10 ans, la France démontre sa capacité à respecter les objectifs de maîtrise des finances publiques et ses engagements européens.

Cela résulte d'une meilleure maîtrise de la dépense publique qui a décliné en volume en 2018, ce qui est inédit depuis des décennies, mais aussi d'une budgétisation prudente et sincère. Le ratio de dépenses publiques (hors crédits d'impôt) rapportées au PIB est passé de 55,0% à 54,4% entre 2017 et 2018.

Les deux ministres précisent dans leur communication que l'objectif d'évolution des dépenses de l'assurance maladie a été respecté, les dépenses de santé ont moins augmenté grâce à la bonne gestion du Gouvernement, rendant même possible le redéploiement de 300 M€ pour l'hôpital.

Ceux-ci ajoutent que le premier exercice de contractualisation financière entre l'Etat et les collectivités devrait aussi se conclure par de bons résultats, les dépenses de fonctionnement des collectivités entrant dans le champ de la contractualisation progressant à un rythme très inférieur au + 1,2% en moyenne prévu dans la loi de programmation des finances publiques.

Cette maîtrise de la dépense a permis une baisse des prélèvements obligatoires de 0,2 point de PIB tout en stabilisant la dette publique pour la première fois depuis 2007. En 2018, la dette publique a atteint 98,4% du PIB, soit le niveau de 2017.

SANTÉ



Rappel : s'inscrire au colloque « désertification médicale : comment améliorer l'offre de soins dans les territoires ? » du 10 avril 2019

Le mercredi 10 avril, de 14 h à 17 h, au siège de la Mutuelle Nationale Territoriale (4 Rue d'Athènes, 75009 Paris) se tiendra un colloque intitulé " Désertification médicale : comment améliorer l'offre de soins dans les territoires ? ", en présence

de la ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, et du Président de la Mutualité Française, Thierry Beudet. La désertification médicale et la question de l'accès aux soins dans les territoires ne sont pas des problématiques nouvelles.

Dans un contexte de renforcement des fractures territoriales et sociales, ces questions prennent néanmoins une dimension bien particulière : il s'agit d'un sujet de préoccupation central mis en avant par les Français dans les contributions au Grand Débat National, alors même que cette thématique n'avait initialement pas été retenue par le gouvernement. L'Association des Petites Villes de France, *Villes de France* et la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) donneront la parole aux acteurs de la santé dans les territoires. Il s'agira de partager brièvement une analyse commune de la situation, avant d'échanger sur les politiques déployées dans les territoires, les solutions d'avenir et les évolutions envisageables dans le cadre du projet de loi de modernisation de notre système de santé actuellement en cours de discussion.

[Le programme](#)

[S'inscrire](#)

ATTRACTIVITÉ



Les premières rencontres professionnelles de l'économie collaborative le 11 avril

Le jeudi 11 avril 2019, se tiendront les premières rencontres professionnelles de l'économie collaborative à la mairie du 15ème arrondissement de Paris (salle des Congrès, 31 Rue Pecllet, 75015 Paris), en partenariat avec l'APVF, *Villes de France* et l'AdCF. L'économie collaborative recouvre, à la fois, des plateformes d'échanges de biens et de services entre particuliers sans recherche de profit et

des plateformes d'offres commerciales. En plein essor, l'économie collaborative tend à faire évoluer le modèle socio-économique et concurrence les activités traditionnelles. A l'heure où les finances publiques se tendent, quand les besoins en service de proximité augmentent, ces premières rencontres proposent de vous apporter des solutions innovantes dans les domaines indispensables : commerce, recyclage, gestion des déchets, ambiance des quartiers et des centres villes et tous projets d'économie collaborative - pour un environnement plus responsable, social et sociétal sur vos territoires et pour redynamiser vos centres-villes. Seront abordés également les nouveaux moyens de financement vous permettant de réaliser ces offres d'un genre nouveau qui profiteront de la vague du développement durable. La politique de revitalisation des centres villes et des quartiers doit mobiliser tous les acteurs publics et privés concernés, autour d'une vision et d'un projet commun, qui va bien au-delà de la seule problématique commerciale. Les différentes thématiques et tables rondes proposeront (aux maires, maires adjoints, présidents et vice-présidents d'intercommunalités, directeurs généraux des services et directeurs adjoints - patrimoine, commerce, social, transports, circulation d'actifs, traitement des déchets, développement numérique) des solutions adaptées à leur ville petite et moyenne. Des élus et des experts viendront témoigner et partager leur expérience.

[Découvrir le programme](#)

www.rencontresproecollaborative.com

ENVIRONNEMENT



Nouveau certificat d'économies d'énergie sur le bâtiment

Publié le 20 mars, un arrêté ministériel valide le programme de la filière pour l'innovation en faveur des économies d'énergie dans le bâtiment (Profeel). La sélection de ce nouveau lauréat correspond à l'appel à projets lancé au printemps 2018, à l'occasion de l'ouverture de la quatrième période triennale des certificats d'économie d'énergie (CEE), sur la thématique

"Développer l'innovation technique pour la rénovation des bâtiments". Doté de 40 millions d'euros, le programme Profeel a pour vocation d'accompagner la montée en compétence des professionnels du bâtiment dans le champ de l'efficacité énergétique. Le portage en est assuré par l'Agence Qualité Construction (AQC) autour de quatre axes incluant notamment des protocoles de mesures de la performance réelle. Le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) viendra pour partie en appui au programme.

En échange de leur contribution, les partenaires éligibles recevront des attestations ouvrant droit à des CEE dites "classiques", à hauteur de 1 MWh cumac pour 5 euros versés au programme, autrement dit, un volume total équivalent à 4,28 TWh cumac pour la période 2019-2020.

Un nouvel appel à programmes est par ailleurs en cours de préparation pour 2019.

ENVIRONNEMENT



Quelle « Capitale française de la Biodiversité en 2019 » ?

Le concours « Capitale française de la Biodiversité » met en lumière chaque année des actions exemplaires de préservation de la biodiversité par des communes et des intercommunalités. Le thème de l'édition 2019 est « *Climat : la nature source de solutions* », il récompensera les collectivités agissant de manière conjointe contre le changement climatique et l'érosion de la biodiversité

via des solutions fondées sur la nature.

Des solutions fondées sur la nature

On entend par « *solutions fondées sur la nature* » les actions de préservation, de gestion et de reconquête des écosystèmes qui visent à la fois l'atténuation (captage et stockage du carbone) et l'adaptation (protection contre les tempêtes, les inondations, les glissements de terrain) au changement climatique. Ces solutions naturelles sont efficaces et peuvent compléter ou se substituer aux infrastructures classiques utilisées dans l'aménagement du territoire. Elles sont multifonctionnelles, apportant outre les bénéfices à la biodiversité et au climat, des avantages en termes de cadre de vie et de santé, le tout à moindre coût pour les collectivités. Elles s'appliquent à tous les milieux, agricoles, forestiers, aquatiques et urbains, et à toutes les échelles, pour garantir la résilience des territoires face aux changements globaux.

Une ouverture large aux candidatures

Au-delà d'un concours qui permettra de désigner la Capitale française de la biodiversité 2019 et les meilleures collectivités par catégorie (villages, petites villes, villes moyennes, grandes villes, intercommunalités), l'opération est avant tout un dispositif de sensibilisation et de formation, d'identification et de valorisation des bonnes pratiques, d'animation territoriale et d'échanges entre acteurs locaux. Que l'on soit une collectivité pionnière et déjà largement engagée dans des politiques publiques de préservation et de restauration de la biodiversité ou simplement au début d'une démarche, l'opération Capitale française de la Biodiversité est un outil performant de formation, d'accompagnement dans le changement, d'émulation et de soutien collectif.

Des ateliers thématiques

A partir de ce mois de mars 2019 une phase de sensibilisation et d'information démarre au travers d'ateliers régionaux. Au total, une vingtaine d'ateliers sont proposés sur toute la France y compris en outre-mer jusqu'à fin avril. Les collectivités qui souhaitent participer au concours ont jusqu'au 30 avril 2019 pour remplir le dossier de candidature (jusqu'au 17 mai pour les collectivités d'outre-mer). Le comité scientifique et technique du concours évaluera les candidatures durant l'été. L'opération se clôturera à l'automne par la cérémonie de remise des prix et la publication du recueil d'actions exemplaires des collectivités autour du thème de l'année. En 2018, 127 communes et intercommunalités ont participé au concours. Besançon a été élue « Capitale française de la Biodiversité 2018 » pour ses actions exemplaires sur le thème « *conception et gestion écologique des espaces de nature* ».

S'inscrire aux ateliers régionaux

Candidater au capitales françaises de la biodiversité

NUMÉRIQUE



Couverture numérique : attentes locales et inclusion

Alors que les échéances du bon débit pour 2020 et très bon débit en 2022 se rapprochent, le premier Ministre est revenu à l'occasion d'un déplacement dans le Gers le 22 mars sur les résultats et a fait quelques annonces.

Bilan de la couverture

Parmi les chiffres clés du bilan à date, 4000 nouveaux pylônes ont été équipés en 4G depuis janvier 2018, 242 millions d'euros ont été engagés pour accompagner le déploiement de la fibre dans 10 réseaux d'initiative publique.

Le calendrier des Amel, présentés fin 2017 comme solution pour les territoires ruraux via l'initiative privée, reste inconnu alors même qu'il bloque les investissements par le guichet THD.

L'Arcep procède à un enrichissement régulier de ses cartes de suivi du New Deal Mobile et du déploiement de la fibre.

Enjeux du numérique pour tous

Le premier ministre a annoncé la mise en place d'un guichet de cohésion territoriale doté de 100 millions d'euros pour accompagner des foyers au déploiement de solutions hertziennes. Cependant, les infrastructures et les offres des opérateurs sont indispensables pour rendre cette aide efficiente.

Enfin, un « *pass numérique* », actuellement expérimenté en Gironde, sera généralisé avec un budget de 10 millions dans l'optique de lutter contre l'exclusion numérique en soutenant la formation.

ENVIRONNEMENT



Consultation en ligne sur la stratégie de la France pour l'eau et l'assainissement

Le 25 septembre 2015, les Nations unies ont adopté l'agenda 2030, traduit en 17 Objectifs de développement durable (ODD) prioritaires. Ces objectifs recouvrent 169 cibles à atteindre pour une transformation profonde de notre mode de développement vers un modèle viable d'ici 2030. En France, la coordination générale est assurée par le Commissariat général au

développement durable et des pilotes et contributeurs sont identifiés pour chaque objectif. L'objectif n°6 (ODD 6), « *Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau* », est piloté par le Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES). L'élaboration de la stratégie de la France à l'international pour l'eau et l'assainissement est coordonnée par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Dans ce cadre, le ministère a consulté plusieurs collèges d'acteurs autour de l'état des lieux et des orientations stratégiques. Les conclusions de ce travail alimenteront la feuille de route pour l'ODD 6 dans ses aspects internationaux. La feuille de route de la France à l'échelle nationale pour l'eau et l'assainissement est également en cours d'élaboration. Suite au comité de pilotage stratégique du mois de juillet 2018, nous avons reçu les commentaires de plusieurs parties prenantes. Afin de compléter ces retours, nous vous adressons un questionnaire afin de recueillir les éléments qui vous semblent le plus important concernant le diagnostic, les priorités ainsi que les leviers d'action pour chacune des cibles de cet objectif. Pour participer et apporter vos éléments de réflexion en tant qu'acteur de l'eau et de l'assainissement en France, merci de répondre à ce questionnaire avant le 31 mars 2019, en cliquant sur le lien ci-après.

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérours
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban
Secrétariat
Anissa Ghaidi